



NOTE À L'ATTENTION DES CANDIDATS AU CAP  
ÉPREUVES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL  
(Contrôle ponctuel)

L'ÉPREUVE ORALE D'HISTOIRE – GEOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

**Durée** : 15 minutes (5 minutes de préparation et 10 minutes d'entretien)

Le programme d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique de CAP est défini dans le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale n° 5 du 11 avril 2019.

La définition et les modalités de l'épreuve ont été publiées au Journal Officiel n° 0206 du 05 septembre 2019, suite à l'arrêté du 30 août 2019.

Le candidat présente une liste de huit documents, chaque document correspondant à un des thèmes des programmes d'histoire géographie et d'enseignement moral et civique (cf liste ci-dessous).

Il tire au sort un thème et dispose de 5 min pour se préparer.

En histoire et géographie, le candidat donne le sens global du document, dégage son intérêt et ses limites, en mobilisant des repères, des connaissances et des notions clefs. Il montre qu'il maîtrise et utilise des repères chronologiques et spatiaux, en replaçant le document, les événements, les acteurs dans leur contexte.

En enseignement moral et civique, le candidat construit et exprime une argumentation cohérente et solide, en s'appuyant sur les notions et les repères du programme. Il formule clairement les valeurs de la République présentes dans le document et fait des liens avec le programme d'histoire-géographie aussi souvent que possible.

Durant l'entretien, le professeur évalue et vérifie les acquis (capacités, connaissances, repères) du candidat sur le document et l'amène à préciser sa pensée si nécessaire. Il l'interroge également sur le thème étudié pour vérifier ses connaissances.

THÈMES

- 1 - La France de la Révolution française à la V<sup>e</sup> République : l'affirmation démocratique (*histoire*)
- 2 - La France et la construction européenne depuis 1950 (*histoire*)
- 3 - Espaces, transports et mobilités (*géographie*)
- 4 - Espaces urbains : acteurs et enjeux (*géographie*)
- 5 - Être citoyen (*enseignement moral et civique - Premier objet d'étude : Devenir citoyen, de l'École à la société*)
- 6 - La protection des libertés : défense et sécurité (*enseignement moral et civique - Premier objet d'étude : Devenir citoyen, de l'École à la société*)
- 7 - La Liberté, nos libertés, ma liberté (*enseignement moral et civique - Second objet d'étude : Liberté et démocratie*)
- 8 - La laïcité (*enseignement moral et civique - Second objet d'étude : Liberté et démocratie*)

## L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS

### Épreuve écrite

**Durée** : 2 heures

Le candidat répond par écrit, à partir d'un bref corpus, à des **questions de lexique et de compréhension**.

Il **rédige ensuite, dans une situation de communication définie** par un type de discours, un récit, un dialogue, une description, un portrait ou une opinion argumentée d'une longueur de vingt à trente lignes.

L'ensemble est évalué sur 20 points.

### Épreuve orale

**Durée** : 10 minutes

Le candidat présente **un oral continu d'environ 3 minutes dans lequel il présente une réalisation en lien avec le métier, ou une expérience professionnelle**. Il peut, pour ce faire, s'appuyer sur tout support visuel, à sa convenance, support sur lequel l'écrit ne dépasse pas le statut de titre ou de légende.

**L'entretien, qui n'excèdera pas 7 minutes, permet de revenir sur l'exposé** pour en faire préciser des points, en développer certains aspects ou pour amener le candidat à prolonger et approfondir sa réflexion. Lors de l'entretien, selon la thématique abordée par le candidat, la dimension morale et civique en lien direct avec le métier et son exercice peut être questionnée. L'ensemble est évalué sur 20 points.

## L'ÉPREUVE ORALE EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE FACULTATIVE

Le niveau du CECRL attendu est le niveau A2.

**Durée** : 12 minutes

**Coefficient** : 1

### Partie 1 : expression orale en continu – 3 minutes maximum

Le candidat présente en langue vivante étrangère, au choix, soit :

- Un travail, un projet, un produit, un service, dont la réalisation a fait appel à la langue vivante étrangère
- Une expérience professionnelle ayant fait appel à la langue vivante étrangère (en France ou à l'étranger)

Le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention, des mots-clés et/ou support visuel (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art...).

### Partie 2 : expression orale en interaction – 3 minutes maximum

L'examineur commence l'échange oral par des questions, des demandes de précisions ou d'illustrations sur l'exposé. Le dialogue peut s'ouvrir sur d'autres thèmes.

### Partie 3 : compréhension de l'écrit – 6 minutes maximum

Un texte de 10 lignes maximum et rédigé dans la langue vivante étrangère, est présenté au candidat. Le candidat dispose de 3 minutes maximum pour en prendre connaissance. Il peut s'il le souhaite annoter ou surligner des passages du texte.

L'examineur pose au candidat des questions (entre 4 et 6), en français et graduées (du général au particulier). Le candidat y répond, à l'oral, également en français.

## LES ÉPREUVES DE LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE OBLIGATOIRE

L'évaluation se fait sur la langue choisie par le candidat lors de l'inscription, sauf si elle est imposée par l'examen. Il s'agira alors de l'anglais obligatoirement.  
Le niveau du CECRL attendu est le niveau A2.

**Coefficient : 1**

### Épreuve écrite

**Durée : 1 heure**

Elle se compose de trois parties, obligatoirement dans cet ordre

#### *Partie 1 : compréhension de l'oral – 10 minutes*

Un questionnaire à choix multiples (QCM), rédigé en français, est mis à disposition du candidat qui en prend connaissance. Les candidats se voient alors proposer trois écoutes du document audio (enregistrement sonore ou vidéo d'1 minute maximum), avec une pause d'une minute entre chaque écoute.

Le candidat doit ensuite remplir le QCM (entre chaque écoute et/ou à la fin des trois écoutes).

#### *Partie 2 : compréhension de l'écrit – 25 minutes*

Un texte (de 10 lignes maximum), en lien avec le document de la partie 1 et rédigé dans la langue vivante étrangère est présenté au candidat.

À partir de ce document le candidat doit répondre, par écrit et en français, à un maximum de 6 questions libellées en français et graduées (du général au particulier).

#### *Partie 3 : expression écrite – 25 minutes*

Les candidats disposent de deux sujets au choix, en français. Ils doivent rédiger, en langue vivante étrangère, au choix, soit :

- Une réponse à une question en lien avec le thème des documents des parties 1 et 2
- Une réponse à un bref message écrit en langue vivantes étrangère (carte postale, mail, lettre, SMS, avis de consommateur...), dont l'origine et le contexte sont brièvement expliquées en français.

La rédaction doit comporter entre 60 et 80 mots.

### Épreuve orale

**Durée : 6 minutes**

#### *Partie 1 : expression orale en continu – 3 minutes maximum*

Le candidat présente en langue vivante étrangère, au choix, soit :

- Un travail, un projet, un produit, un service, dont la réalisation a fait appel à la langue vivante étrangère
- Une expérience professionnelle ayant fait appel à la langue vivante étrangère (en France ou à l'étranger)

Le candidat peut prendre appui sur un plan d'intervention, des mots-clés et/ou support visuel (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art...).

#### *Partie 2 : expression orale en interaction – 3 minutes maximum*

L'examineur commence l'échange oral par des questions, des demandes de précisions ou d'illustrations sur l'exposé. Le dialogue peut s'ouvrir sur d'autres thèmes.

## L'ÉPREUVE DE PRÉVENTION, SANTÉ, ENVIRONNEMENT

### Épreuve écrite

**Durée** : 1 heure

C'est une épreuve à part entière à partir de la session 2021 et non plus une sous épreuve. Elle comporte deux parties indépendantes.

1<sup>ère</sup> partie : elle se compose de plusieurs questions indépendantes sur les thèmes A (et éventuellement B ou D) du programme (cf liste ci-dessous). A partir d'une situation professionnelle le candidat pratique une analyse en vue de proposer une amélioration, une prévention.

2<sup>ème</sup> partie : elle se compose de plusieurs questions indépendantes liées à la thématique C du programme.

- Une sous partie sur une situation professionnelle accompagnée d'une documentation. Elle permet d'évaluer la démarche d'analyse du candidat et ses connaissances relatives à l'environnement professionnel.
- Une sous partie où le candidat explique la conduite à tenir lors d'une situation d'urgence.

## THÈMES

Thématique A : L'individu responsable de son capital santé

Thématique B : L'individu responsable dans son environnement

Thématique C : L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques

Thématique D : L'individu consommateur averti

## L'ÉPREUVE DE MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE-CHIMIE

### Épreuve écrite

**Durée** : 1 heure 30 minutes

L'épreuve comporte deux parties, d'égale importance. Une partie portant sur les mathématiques et une partie portant sur les sciences physiques.

## L'ÉPREUVE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

1 seule activité, au choix lors de l'inscription (tous les candidats doivent s'inscrire « APTE ») :

- Danse
- Demi-fond
- Tennis de table

Les candidats individuels et de la formation continue peuvent se dispenser de l'épreuve lors de l'inscription (aucun certificat médical n'est nécessaire).

Les référentiels utilisés pour l'évaluation sont téléchargeables : [ICI](#)

<https://www.education.gouv.fr/media/70276/download>

En cas d'aptitude partielle ou de handicap, une épreuve adaptée sera proposée. Le cas échéant télécharger le certificat médical type [ICI](#)

<https://eps-pedagogie.web.ac-grenoble.fr/article/certificat-medical-academique>